

-=-= MAIRIE DE LABRUGUIERE -=-=

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX JUIN à VINGT heures le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David CUCULLIERES.

PRÉSENTS : *David CUCULLIERES, Maire, Vincent ROBERT, Pascale LABROUSSE, Didier PHILIPPOU, Jean-François SOLSONA, Anne-Marie NEGRE, Claudine CAVAILLES, Jean-Paul GAUTRAND, Nathalie FABRE, Guillaume CHABAL, Pascal HUC, Anne HOSATTE, Xavier BOCCALON, Philippe JULIEN, Jérémie LEMOINE, Jean-François GARCIA, Carole GAU et Christopher MAGALHAES.*

REPRESENTES :

Corinne VALLES

procuration à

Monsieur le Maire

Bérengère JULIEN

procuration à

Didier PHILIPPOU

Christine DORI-ZIEGLER

procuration à

Pascale LABROUSSE

Bénédicte CAILLE

procuration à

Anne HOSATTE

Jean-Pierre CORNET

procuration à

Anne-Marie NEGRE

Sophie DUBOIS

procuration à

Jean-François GARCIA

EXCUSÉ : *Antoine FAHY,*

ABSENTS : *Florence CARIN, Fabienne VIALA, Stéphanie MALLET, Elisabeth FORCA-JOURDES,*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Xavier BOCCALON*

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Tirage au sort des jurés d'assise pour l'année 2026

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de 15 noms issus de la liste électorale de Labruguière.

- Composition du Conseil de la CACM en vue des élections municipales de mars 2026

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De fixer la représentation du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet sur la base de l'accord de la CACM lors du Conseil communautaire le 31 mars 2025.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- Aide à la diffusion de spectacle : contrat de cession Association MAAYAN / Ville de Labruguière / **ADDA** du Tarn

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De solliciter auprès de la Région Occitanie une demande de soutien à la diffusion de proximité

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES

Crèche Le Petit Prince :

- **Evolution de la capacité d'accueil – Demande d'agrément PMI**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Président du Département un arrêté pour un agrément de l'EAJE à 34 enfants

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Crèche Le Petit Prince :

- **Travaux de restructuration de la crèche « Le Petit Prince » - Développement d'une offre de qualité : Demande de financement CAF - dispositif PIAJE (Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant)**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF dans le cadre du PIAJE

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Crèche Le Petit Prince :

- **Demande de subvention au titre de la DETR 2025 - modification**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR – programme 2025

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Carré L : Création d'une Maison de l'Environnement : Autorisation donnée à M. le Maire pour l'engagement de la mission de maîtrise d'œuvre et le dépôt du permis de construire**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'engager la mission de maîtrise d'œuvre et de solliciter les financements et autorisations nécessaires à la réalisation de cette opération

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 19 voix pour et 5 voix contre (J. Lemoine, S. Dubois, représentée, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes)

- **Bourg-Centre : Aménagement d'un gîte grande capacité / Domaine d'En Laure : Avenant – Contrat 2^{ème} génération 2022 – 2028 : Modification du plan de financement**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le nouveau plan de financement et autorisations nécessaires à la réalisation de cette opération

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 20 voix pour et 4 abstentions (J. Lemoine, S. Dubois, représentée, JF. Garcia et C. Gau)

- **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Création d'un nouveau Point d'Eau Incendie « Ganès » - Demande de subvention au titre du Fonds Vert**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement et autorisations nécessaires à la réalisation de cette opération

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Aide à la restauration des façades : Madame Françoise SAULT-DAMIANO**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le paiement de la subvention indiquée pour le remplacement et la mise en peinture des volets en bois

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Convention entre l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin de l'Agout (EPAGE Agout) et la Commune de Labruguière – Travaux de restauration du ruisseau des Gaux sur le Domaine d'En Laure - Avenant**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant à la convention validée par délibération le 4 avril 2024

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FONCIÈRES

- **Impasse des Margaridous : Transfert amiable de la voirie et intégration dans le domaine communal**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter le transfert amiable de la parcelle cadastrée section B 1308 d'une superficie de 98 ml dans le domaine public communal

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 19 voix pour, 3 voix contre (J. Lemoine, S. Dubois, représentée et JF. Garcia) et 2 abstentions (C. Gau et C. Magalhaes)

CADRE DE VIE – RÉSEAUX – ENVIRONNEMENT

- **Avenue Général de Gaulle : Travaux de dissimulation de réseaux en régime urbain – Dissimulation BT (Secteurs 2 et 3) – Actualisation du montant de la participation communale**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'actualiser le montant de la participation communale suite à une visite sur le terrain du SDET

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 19 voix pour, 3 voix contre (J. Lemoine, S. Dubois, représentée et JF. Garcia) et 2 abstentions (C. Gau et C. Magalhaes)

- **Avenue Général de Gaulle : Travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication (Secteurs 2 et 3)**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'opération des travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication suite à une visite du SDET sur le terrain

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 19 voix pour, 3 voix contre (J. Lemoine, S. Dubois, représentée et JF. Garcia) et 2 abstentions (C. Gau et C. Magalhaes)

- **Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie du Syndicat Départemental des Energies du Tarn (SDET) – Quatrième et cinquième périodes**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention avec le SDET portant sur l'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est adoptée avec 23 voix pour et 1 abstention (J. Lemoine)

DELEGATION

Nous allons vous donner lecture des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune a décidé de ne pas exercer son Droit de Prémption :

Décision du 8 avril 2025 sur le bien cadastré section F0766, sis chemin des Arbousiers – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 10 avril 2025 sur le bien cadastré section H1215 et H1217, sis 78 route du Coquelicot Blanc– 81290 LABRUGUIERE

Décision du 16 mai 2025 sur le bien cadastré section C n° 1826, sis 4 impasse d'En Fabre – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 16 mai 2025 sur le bien cadastré section D n° 707, 708, 709, 711, 730, 1863, sis 75 place de Caunan-en Gélis – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 20 mai 2025 sur le bien cadastré section A n° 356, 373, 376, sis 22 rue de l'Artisanat – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 20 mai 2025 sur le bien cadastré section AH n° 384, 391, 393, sis 27 a avenue Général de Gaulle – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 21 mai 2025 sur le bien cadastré section AB n° 122, sis 34 boulevard Gambetta – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 06 juin 2025 sur le bien cadastré section C n° 1046, sis 1291 route de Caunan – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 12 juin 2025 sur le bien cadastré section C n° 1298, 1301, sis 3 chemin de l'Eglise – 81290 LABRUGUIERE

(Arrêtés, conventions, marchés publics, paraphés par le Maire selon la délégation de compétence, autorisée par le Conseil Municipal du 18/06/2020 - Art L 2122 du CGCT)

Le 20/05/2025 : Autorisation d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public 11 Rue de l'Artisanat pour la création d'une salle de sport

Le 28/05/2025 : Décision du Maire de contracter un prêt au nom de la Commune auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées d'un montant de 850 000 € sur une durée de 15 ans

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Question :

Les riverains de la rue Marie Curie ont exposé leurs doléances liées à l'importance de la circulation routière dans cette rue.

Quelles suites envisagez-vous de donner à leurs demandes ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Nous avons reçu effectivement une partie de ces riverains, il y a quelques temps de cela, c'était à l'époque où Trifyl faisait des travaux sur la déviation et l'accès au centre de tri de la poubelle jaune. Donc on avait indiqué qu'on allait passer des actes pour pouvoir devenir propriétaire de la voie d'accès, ensuite pour pouvoir, dans un 1^{er} temps, faire un marquage au sol et dans un second temps, faire du panneauage.

Ce panneauage sur les voies nous appartenant a été fait, demeure encore le panneauage à la charge du Département qui été sollicité, notamment pour l'entrée de la déviation de la Route de Ganès quand on arrive de Lamothe pour qu'il y ait des panneaux indiquant que les camions doivent passer par là s'ils doivent se rendre sur l'axe Soual-Toulouse.

Nous attendons donc la pose de ces panneaux-là, et ensuite une fois que tous les engagements seront remplis, on mettra le radar pédagogique, qui est en réparation puisqu'il a été accidenté récemment, on regardera la réalité de la circulation. On prendra peut-être d'autres décisions puisqu'on avait quand même fait un sondage des riverains et des habitants des rues adjacentes sur l'opportunité d'une voie à sens unique et à la majorité, les administrés concernés s'étaient prononcés sur le maintien de la situation actuelle.

Donc, panneauage du Département, pose ensuite du radar pédagogique et bilan pour voir si on relance un questionnement sur la voie en sens unique ou pas.

Monsieur le Maire : je vous souhaite un bel été... un été studieux, je n'en doute pas.
Bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 37